

## Cahier des charges Ingénierie Collective

### Réaliser son plan d'action annuel et mettre en place des outils de planification

#### Constat

Les associations proposent chaque année une multitude d'activités et actions dédiées à leur public cible. Cependant, nous avons constaté que les associations manquent de vision stratégique et ont du mal à mobiliser les ressources adéquates du fait qu'elles ne définissent pas un plan d'action/d'activités en amont. Etablir un plan d'action leur permettra d'identifier les objectifs, le temps de mise en œuvre, la durée ou encore les ressources nécessaires pour chaque action.

#### Objectifs à atteindre

Afin de répondre à la problématique, nous souhaiterions mettre en place une ingénierie opérationnelle sur la réalisation d'un plan d'action et la mise en place des outils de planification nécessaires au pilotage de la structure.

#### 1 / Elaborer le plan d'action

- Définir son projet
- Déterminer le but à atteindre et les objectifs
- Identifier les actions/activités à mettre en place
- Identifier le public bénéficiaire de chaque action
- Valider son projet avec ses partenaires/financeurs

#### 2 / Créer des outils adaptés

- Créer un calendrier des activités et identifier le chemin critique
- Créer des fiches action, organiser et piloter ses actions
- Contrôle, suivi et mesure des résultats (tableau de bords, indicateurs de suivi et de performance)

#### 3 / Etablir les groupes de travail

- Groupe brainstorming
- Groupe organisation et mise en place des actions
- Groupe de suivi des actions

A l'issu de la formation, le participant devra :

- Formuler sa vision et ses ambitions
- Avoir une vision objective de son environnement, de ses ressources internes et externes
- Etre en mesure de scénariser, choisir et formaliser une stratégie cible
- Traduire cette stratégie en plan de développement / d'actions
- Bénéficier d'un accompagnement individuel et personnalisé sur sa propre stratégie

## Méthodologie

---

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant. Il sera proposé un coaching individuel d'une heure par association pour apporter des conseils personnalisés sur le plan établi au plus tard un mois après l'ingénierie collective. Une mise en pratique des différents éléments abordés à l'issue de chaque journée et une présentation des premiers résultats lors de la séance suivante pourra être envisagée.

L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

## Modalités de sélection du Prestataire

---

### Compétences recherchées

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Connaissance du milieu associatif et de ses spécificités
- Bilingue français/anglais
- Connaissance en mise en place et gestion de projet

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeurs est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

## Modalités de participation à l'Atelier

---

**Participants** : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

**Modalités générales** : se référer au document annexe « Modalités Générales ».

### Délais de réponses

Ouverture de l'appel à proposition	Lundi 28 janvier 2019
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 18 février 2019
Réponse au candidat retenu	Mercredi 20 février 2019

**Modalités de fonctionnement** : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

**Durée et modalités de l'accompagnement :**

- **Durée :** 1 jour d'accompagnement collectif + 2h30/association 1.5 mois après l'atelier collectif, en individuel.
- **Date de réalisation des ateliers :** Lundi 25 mars 2019 en collectif et date à déterminer entre prestataire et l'association pour l'accompagnement en individuel.
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription :** être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

*Cette action est cofinancée par :*



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE/ FEDER 2014-2020 en Guadeloupe et à Saint-Martin